

MON NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DU TRI

INFORMATIONS UTILES

Communauté
de communes
Aigues Ouvèze
en Provence

252 rue Gay Lussac
84850 CAMARET-SUR-AIGUES
Tél : 04 90 29 46 10
Fax : 04 90 29 46 11
Email : accueil@ccayguesouveze.com
Site internet : ccayguesouveze.com

Deux déchetteries
intercommunales
à votre service :

Camaret-sur-Aigues :

Route de Sérignan :
Tél : 04 90 37 23 75

Ouverte les lundis, mercredis,
jeudis, vendredis et samedis
Jour de fermeture : le mardi

Horaires d'hiver

(du 1^{er} novembre au 31 mars)
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 31 octobre)
de 8h30 à 12h et de 15h à 19h

Piolenc :

1626 chemin des Garrigues :
Tél : 04 90 34 14 23

Ouverte les lundis, mardis,
mercredis, vendredis et samedis
Jour de fermeture : le jeudi

Horaires d'hiver

(du 1^{er} novembre au 31 mars)
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 31 octobre)
de 8h30 à 12h et de 15h à 19h

Pour toute information

concernant le tri et la collecte
merci de bien vouloir contacter
la Communauté de communes
au 04 90 29 46 10

Le siège administratif

est ouvert au public du lundi
au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Spécial extension des consignes de tri

CHEZ NOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À partir
du 1^{er} Avril
2019



CE GUIDE PRATIQUE, À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT,
VOUS EST OFFERT PAR :

Pour la dixième année consécutive, **le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne bouge pas en 2019 et demeure l'un des plus bas du département de Vaucluse.**

Et pourtant, beaucoup de facteurs auraient dû nous conduire à augmenter cette taxe :

- la fermeture du centre d'enfouissement d'Orange qui va nous obliger à transporter nos ordures ménagères résiduelles à Vedène et les encombrants à Istres, avec un coût de traitement beaucoup plus élevé (133,10 € / tonne contre 96,80 € / tonne à Orange pour les ordures ménagères ; 165 € / tonne contre 90 € / tonne à Orange pour les encombrants),
- des coûts de transport (carburant, péage) qui vont grimper en flèche,
- la progression des apports en déchetterie, notamment les déchets verts, qui nous obligent à faire appel à des prestataires privés pour broyer les végétaux et les transporter vers une plateforme de compostage.

Depuis 2015, nous avons pris des mesures concrètes et fortes pour anticiper et pallier ces dérives financières :

1. Reprise en régie de la collecte qui nous fait économiser près de 150 000 € par an ;
2. Installation des colonnes enterrées grâce auxquelles les tonnages d'ordures ménagères diminuent et les tonnages d'emballages ménagers recyclables augmentent. Ce qui se traduit par des dépenses en moins (coûts de traitement des ordures ménagères) et par des recettes en plus (soutiens financiers versés par les filières de recyclage) ;
3. Et, tout dernièrement, l'extension des consignes de tri au "tout plastique" que nous détaillons dans ce guide nouvelle formule.

Si vous suivez à la lettre les consignes de ce guide, il ne devrait plus y avoir le moindre emballage ou suremballage plastique dans les conteneurs ou les colonnes "ordures ménagères".

La réussite de cette démarche dépend en grande partie de l'implication de tous. C'est pour cela que, par avance, nous comptons sur votre participation !



Max IVAN,

Président de la
communauté de Communes

Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

LES NOUVEAUX GESTES DU TRI

Je consomme...
je crée
des déchets...
donc je trie !
et vous ?....



A partir du 1^{er} avril 2019,
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

**AUJOURD'HUI LE RECYCLAGE ÉVOLUE
POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER
ENCORE PLUS.**

En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Vous pourrez ainsi déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune ou votre sac jaune.

Tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vous n'avez plus qu'une seule question à vous poser :

EST-CE UN EMBALLAGE ?

OUI !

**ALORS JE PEUX LE TRIER SANS HÉSITER
ET LE METTRE DANS LA COLONNE JAUNE
OU MON SAC JAUNE.**

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

À DÉPOSER EN VRAC BIEN VIDES DANS LES COLONNES ENTERRÉES OU DANS LE SAC JAUNE



TOUTES LES **BOUTEILLES**,
TOUS LES **FLACONS** ET **BIDONS**



ET N'OUBLIEZ PAS LES **FLACONS**
ET LES **POTS** QUE VOUS UTILISEZ DANS
VOTRE SALLE DE BAIN !



ET COMME D'HABITUDE, N'OUBLIEZ PAS LES
AÉROSOLS, LES **BOÎTES DE CONSERVES**,
LES **CANETTES**, LES **BARQUETTES EN ALUMINIUM**

LES **BRIQUES ALIMENTAIRES**
ET LES **EMBALLAGES ALIMENTAIRES**
EN **CARTON**



ET N'OUBLIEZ PAS LES **CAPSULES DE**
CAFÉ EN ALUMINIUM, LES **TUBES** ET LES
FEUILLES D'ALUMINIUM FROISSÉES

LES EMBALLAGES MÉNAGERS



NOUVEAU

TOUS LES **SACS**,
LES **SACHETS** ET LES **FILMS**

NOUVEAU

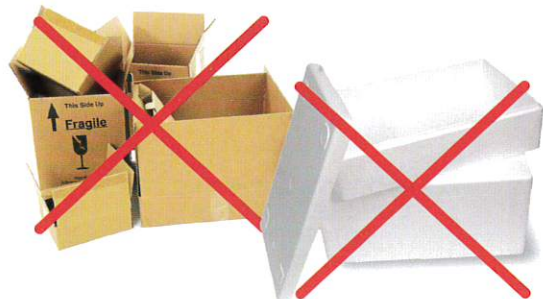
TOUTES LES **BARQUETTES**



NOUVEAU

TOUS LES **POTS** ET LES **BOÎTES**

JE NE JETTE PAS



Rappel:

Les cartons et les polystyrènes ne doivent pas être mis dans la colonne jaune ou le sac jaune. Ils sont à déposer en déchetteries.

adelphe
 Vos emballages
 ont un avenir

LES ORDURES MENAGÈRES



Badge d'accès pour ouvrir
la trappe de la colonne

A JETER DANS MON SAC D'ORDURES MENAGÈRES

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE TOUS LES DÉCHETS
QUI NE SONT NI RECYCLABLES ET NI VALORISABLES.



VERRE ET VAISSELLE
CASSÉS



PRODUITS D'HYGIÈNE,
COUCHES CULOTTES,
COTON TIGES...



LE VERRE

**À DÉPOSER SANS BOUCHON NI COUVERCLE
DANS LES COLONNES ENTRÉES OU
LES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE**



POTS ET BOCAUX EN VERRE

(Les couvercles en métal des pots ou bocaux en verre doivent être jetés dans le sac ou la colonne jaune).



**BOUTEILLES
ET FLACONS
EN VERRE**



JE NE JETTE PAS



**VERRE ET VAISSELLE
CASSÉS**



Le saviez-vous ?

Le verre se recycle à l'infini !
Avec 1 tonne de verre,
on obtient 2000 bouteilles de 75 cl.
Il n'est pas nécessaire de rincer le
verre avant de le jeter.

LES PAPIERS

**À DÉPOSER DANS LES COLONNES
ENTERRÉES OU LES CONTENEURS
D'APPORT VOLONTAIRE**

Pensez à enlever les films
plastique qui entourent
certains magazines ou
prospectus et mettez-les
dans la colonne jaune ou
dans votre sac jaune !



**Le
saviez-vous ?**

Avec 52 kg de papier recyclé,
on peut fabriquer 245 cahiers
ou 150 magazines.



JOURNAUX - MAGAZINES



PUBLICITÉS - PROSPECTUS



**CATALOGUES-
ANNUAIRES**



LIVRES - CAHIERS



COURRIERS - LETTRES



**ENVELOPPES-FEUILLES
(Y COMPRIS LES
ENVELOPPES À FENÊTRE).**

JE NE JETTE PAS



Rappel:

Les cartons et les
polystyrènes ne doivent pas
être mis dans la colonne
bleue. Ils sont à déposer
en déchetteries.

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio



LES BIODÉCHETS

**À DÉPOSER DANS LES COLONNES ENTERRÉES
AVEC L'AIDE DU BIO-SEAU AVEC
LE BADGE D'ACCÈS POUR OUVRIR
LA TRAPPE DE LA COLONNE**



**ÉPLUCHURES DE FRUITS
ET DE LÉGUMES,
FRUITS ABÎMÉS,
FLEURS FANÉES.**



**SERVIETTES EN PAPIERS,
ESSUIE- TOUT, LES CARTONS
LÉGERS COMME LES
BOITES D'ŒUFS,
LES ROULEAUX DE
PAPIER- TOILETTE**



**Badge d'accès pour ouvrir
la trappe de la colonne**



RESTES DE REPAS :

le pain, le riz
et les pâtes, les os
et les arêtes,
les produits laitiers,
les restes de viande
et de poisson.
Les coquilles de moules
ou d'huîtres,
les noyaux, les coques
de noix et de noisettes,
le marc de café avec
le filtre, sachets de thé
ou infusion,
les coquilles d'œufs.

LES CORPS GRAS :
huile mayonnaise.



**Le
saviez-vous ?**

RAPPEL :

En plus de ce dispositif,
des composteurs de 320 litres
sont mis à la disposition
des habitants
du territoire moyennant
une participation
financière de 15€.

*Les biodéchets représentent près de
la moitié de la poubelle moyenne d'un
ménage et de 40 à 60% de son poids ! Les
traiter séparément permet d'en extraire de
l'énergie et de réduire les coûts de collecte
et de traitement des ordures ménagères.

LES DÉCHETS MÉNAGERS

2 - LES DÉCHETTERIES

Deux déchetteries sont à votre service à Camaret-sur-Aigues et Piolenc.

Déchets acceptés



Pour obtenir votre carte d'accès, il vous suffit de vous rendre au siège administratif de la Communauté de communes avec un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité) datant de moins de 3 mois.



Horaires d'ouverture :

CAMARET-SUR-AIGUES

Route de Sérignan - Tél : 04 90 37 23 75

Ouverte les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis - Jour de fermeture : le mardi.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h.

PIOLENC

1266, chemin des Garrigues. - Tél : 04 90 34 14 23

Ouverte les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis - Jour de fermeture : le jeudi.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

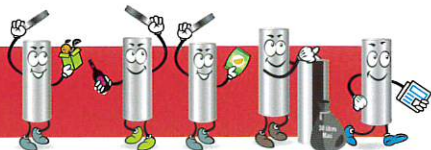
Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h.

Rappel : Les dépôts sont limités à 2m³ par semaine pour les particuliers. Les professionnels (artisans, PME...) doivent payer un forfait de 25 €/m³ et n'ont pas le droit d'utiliser la carte de leurs clients...

Attention : A compter du 1^{er} avril, seuls les véhicules légers n'excédant pas 2,25 m de largeur, 5 m de longueur et 2,5 m de hauteur d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, pourront accéder aux déchetteries.

Des portiques vont y être installés pour mieux contrôler les flux.

TOP 10 DES IDÉES REÇUES



1 Ce n'est pas grave si je me trompe, mes déchets seront triés au centre de tri.

Les erreurs de tri ont des incidences sur le recyclage mais aussi sur les conditions de travail des opérateurs de tri. La qualité est donc essentielle. Elles ont aussi une incidence financière pour la communauté de communes qui doit payer au prestataire les refus de tri.

FAUX

2 Les bouteilles d'huile en plastique se recyclent et vont dans la colonne jaune ou le sac jaune.

Aujourd'hui, toutes les bouteilles et tous les flacons en plastiques sont à déposer dans la poubelle jaune hormis les produits toxiques. Toutefois, il est primordial que vos bouteilles soient bien vidées avant d'être jetées.

VRAI

3 Je dois nettoyer mes emballages avant de les jeter dans la poubelle jaune.

Avant le recyclage, tous les emballages seront broyés puis nettoyés. Il n'est pas nécessaire de les nettoyer, il suffit de bien les vider.

FAUX

4 Il y a un point vert, mon déchet est recyclable, il va donc dans la poubelle jaune.

Le logo Eco-Emballages ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable ou même recyclé. Cela signifie que le fabricant de l'emballage a contribué financièrement au futur recyclage de l'emballage.

FAUX

5 Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de les jeter dans ma poubelle jaune.

Après broyage en usine de recyclage, les bouchons seront séparés de nos bouteilles. Ils seront ensuite recyclés.

VRAI

6 Un verre de table et un miroir c'est facile c'est dans le conteneur à verre.

Seulement trois types de verre sont acceptés dans ce conteneur : les bouteilles en verre, les pots et bocaux en verre et les flacons de parfum en verre. Ce sont des emballages.

FAUX

7 Je peux jeter mes emballages en sac dans la colonne jaune.

Les emballages doivent être déposés en vrac dans les colonnes.

FAUX

8 Tout ce qui est en plastique va dans la poubelle jaune.

Concernant le plastique que l'on jette dans la poubelle jaune: il s'agit d'emballages. Donc, ne pas y déposer des objets, des jouets ou autres ustensiles en plastique. Ceux-ci doivent être apportés en déchetterie et vidés dans la benne "encombrants".

FAUX

9 Les consignes de tri sont les mêmes partout en France.

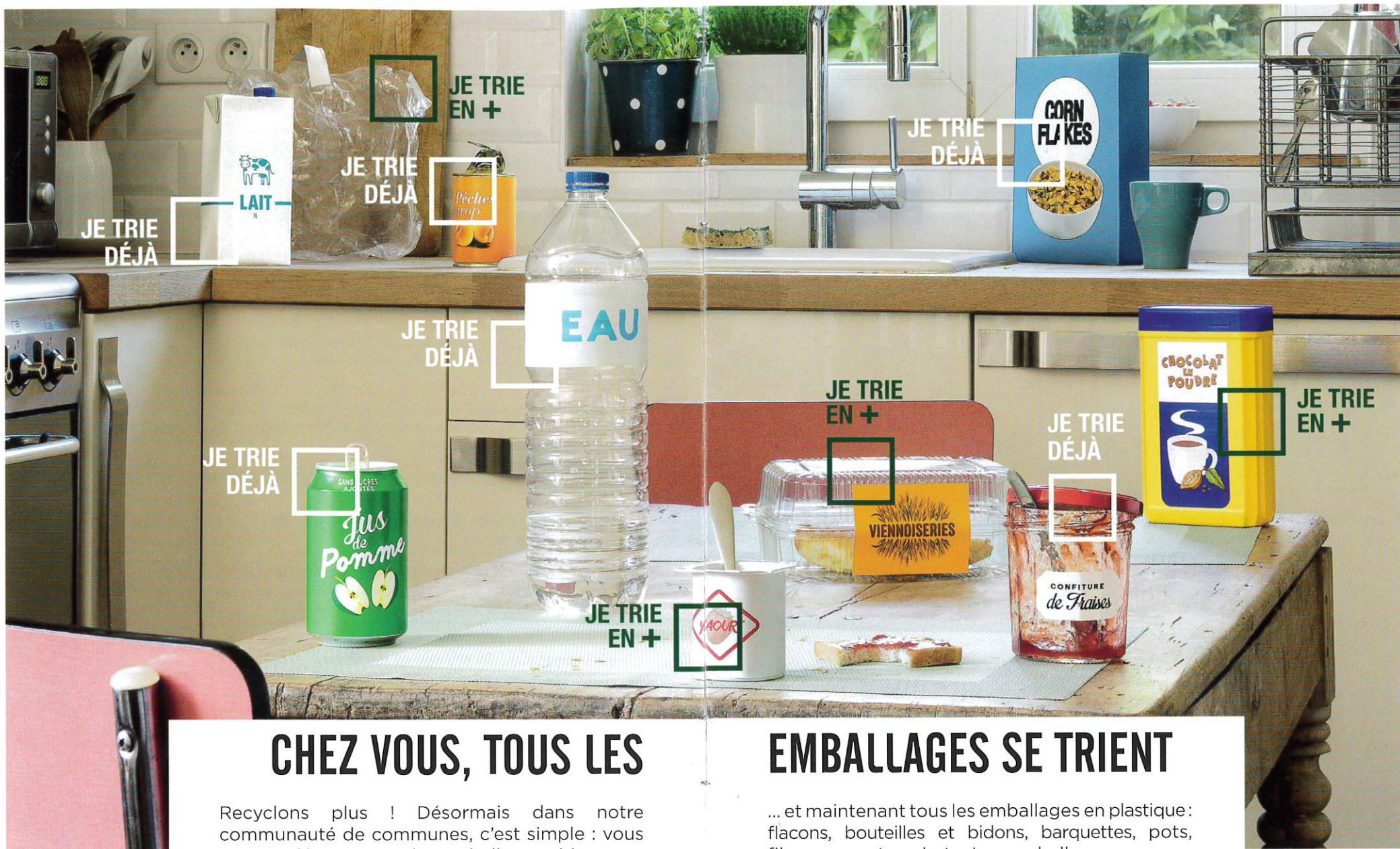
Les consignes de tri diffèrent et les modes de collecte ne sont pas toujours identiques. La Communauté de communes a décidé de faciliter le geste du tri, maintenant **TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

FAUX

10 Je peux imbriquer mes emballages les uns dans les autres pour que cela prenne moins de place dans ma poubelle jaune.

Les machines puis les agents de tri n'ont absolument pas les capacités, ni le temps de vérifier l'intérieur de nos emballages un à un, **IL NE FAUT DONC PAS LES IMBRIQUER LES UNS DANS LES AUTRES.**

FAUX



CHEZ VOUS, TOUS LES

Recyclons plus ! Désormais dans notre communauté de communes, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception dans le bac de tri. Emballages en métal, cartons ...

EMBALLAGES SE TRIENT

... et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne du verre et le papier dans la colonne papier.



CHEZ VOUS, TOUS LES

Recyclons plus ! Désormais dans notre communauté de communes, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception dans le bac de tri. Emballages en métal, cartons ...

EMBALLAGES SE TRIENT

... et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne du verre et le papier dans la colonne papier.

QUE DEVIENNENT MES EMBALLAGES EN PLASTIQUE UNE FOIS JETÉS DANS LE SAC OU LA COLONNE JAUNE ?

1 Vous triez tous vos emballages en plastique ...



2 ... ils sont collectés et déposés au centre de tri.



6 prêts à être transformés en produits finis.

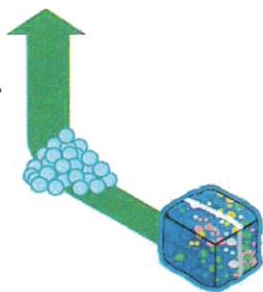


Nouveaux emballages: bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc...

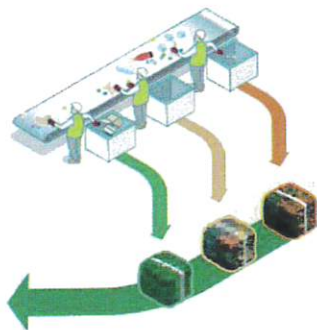
Produits fabriqués : tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires, etc...

3 Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

5 Ces nouvelles matières premières sont: réduites en paillettes ... puis en granulés.



4 Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.



contact@art-page.fr

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio


Aguges Ouvèze
CA PROVENCE
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDIS-PANCIÈRE
PULIGNY
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
SERRIGNAN-DU-COMTAT
TRIVAILLAN
VICHY-LES-VIGNES